

Service du greffe
Commission sur les finances et l'administration
155, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2Y 1B5

Objet : Opinion écrite du comité d'inondations/refoulements d'égout Square-Cartier - Consultation prébudgétaire 2024

Bonjour chers commissaires,

Nous souhaitons d'abord vous remercier pour la tenue de la Consultation prébudgétaire 2024.

Le comité d'inondations Square-Cartier désire partager ses impressions dans le cadre de cette consultation organisée par la Commission sur les finances et l'administration de la Ville de Montréal.

Notre comité est constitué de copropriétaires résidant au 1451 rue Parthenais dans le secteur du Centre-Sud. Nous sommes activement à la recherche de solutions pour que nous puissions enfin cesser de subir des refoulements d'égout et des inondations répétitives causées par la désuétude du réseau d'égout appartenant à la Ville de Montréal.

1. Problématique de refoulements d'égout et inondations répétitives au Centre-Sud

Plusieurs centaines de résidents du secteur du Centre-Sud sont victimes de refoulements d'égout et d'inondations à répétition. À titre d'exemple, les résidents du Square-Cartier (habité depuis 2007) ont subi leur sixième refoulement d'égout et inondation le 13 septembre 2022, ce qui correspondait également au troisième refoulement d'égout s'étant produit dans l'immeuble depuis 2020. Ces multiples sinistres ont causé des dommages s'élevant à plusieurs millions de dollars dans les unités privatives du rez-de-jardin ainsi que dans les aires communes du Square-Cartier. Nous tenons à vous rappeler que cet immeuble a été construit en collaboration avec la Société d'Habitation et de Développement de Montréal (SHDM), Accès Condos en 2007.

2. Enjeux reliés aux refoulements d'égouts répétitifs au Centre-Sud

2.1. Réseau d'égouts désuet au Centre-Sud

Lors de fortes pluies, la Ville de Montréal est incapable d'évacuer adéquatement l'eau de surface et l'eau des systèmes sanitaires et de drainage des résidents de notre secteur.

Hervé Logé, directeur des actifs au service de l'eau de la Ville de Montréal, reconnaît qu'environ 1,5 km de conduites d'égouts situées sur la rue Fullum doivent être changées pour corriger la situation comme elles sont arrivées à leur fin de vie utile. De plus, Monsieur Logé admet qu'une conduite construite autour des années 1900 située sur la rue Maisonneuve au sud de l'édifice Square-Cartier doit également être changée, ce qui réduira les risques de refoulements d'égout de 50 % pour les bâtiments situés à proximité. Malgré tout, la Ville de Montréal mentionne ne pas être en mesure de faire les travaux requis pour corriger la situation dans les prochaines années, ce qui nous laisse présager le pire pour les années à venir au Square-Cartier.

2.2. Réseau d'égout inadapté à l'urbanisation massive du Centre-Sud

Malgré l'inefficacité de son réseau d'égout au Centre-Sud, la Ville de Montréal a autorisé la construction de plus de 2 500 logements ou unités privatives à proximité du Square-Cartier. Nous vous rappelons que la rue Parthenais est un secteur prioritaire dans le développement de ce quartier, tel qu'il appert du Programme particulier d'urbanisme du Quartier Sainte-Marie, de janvier 2012. La Ville y notait d'ailleurs que le redéveloppement de ce secteur par l'insertion d'ensembles immobiliers aura pour effet de densifier le tissu urbain. Voici quelques exemples de développements récemment construits ou en cours de construction à proximité de Square-Cartier :

- Complexe immobilier L'Esplanade Cartier au coin des rues Parthenais et Ste-Catherine. Ce complexe devrait compter près de 2 000 unités privatives et plusieurs locaux commerciaux au rez-de-chaussée à la fin de sa construction;
- Le Marcus se trouvant en face de Square-Cartier au 1410 rue Parthenais et constitué de 38 condos à la location;
- Le Courant se trouvant entre le 1450 rue Parthenais et le 2160 rue Laforce et comptant plus de 350 unités privatives;
- Le 23DIX sur la rue Fullum et Ste-Catherine Est avec près de 60 unités privatives.

De plus, la Ville de Montréal a récemment autorisé la construction de nouveaux complexes immobiliers à proximité de Square-Cartier :

- 2180 boulevard Maisonneuve (coin rue Parthenais) construction prévue d'un immeuble de 7 étages comprenant 66 unités de logement;
- 2179 rue Sainte-Catherine Est (coin rue Parthenais) construction prévue d'un immeuble de 8 étages comprenant 30 unités résidentielles et 1 commercial;
- 2162 boulevard Maisonneuve projet de construction d'un immeuble de 7 étages comprenant 44 unités de logement.

Nous croyons que ces nouvelles constructions ne feront qu'aggraver la situation de surcharge du réseau d'égout dans le proche périmètre de Square-Cartier si des travaux majeurs de rénovation des égouts ne sont pas entrepris de pair avec la revitalisation de ce secteur de la ville. Les artères du réseau d'égout de ce périmètre n'ont pas été conçues et construites pour drainer de manière efficace des eaux usées et pluviales face à une telle concentration d'immeubles résidentiels. Des refoulements d'égouts et inondations ont d'ailleurs déjà eu lieu dans plusieurs de ces nouvelles constructions.

2.3. Manque de verdissement au Centre-Sud

Malgré que la Ville de Montréal reconnaisse l'importance du verdissement pour améliorer l'absorption des sols et prévenir les inondations, elle n'a malheureusement pas implanté de nouvel espace vert significatif dans notre secteur immédiat.

2.4. Réseau d'égout inadapté aux changements climatiques

Les changements climatiques sont à la source d'événements météorologiques extrêmes tels que les fortes pluies. Selon les experts en environnement, ces phénomènes seront de plus en plus fréquents. La Ville de Montréal doit donc agir rapidement pour adapter son système d'égout afin de protéger les milieux de vie et la santé des citoyens et citoyennes du Centre-Sud.

2.5. Manque de collaboration de la Ville de Montréal

Les citoyens et citoyennes du Centre-Sud demandent depuis plusieurs années l'aide de la Ville de Montréal en tant que propriétaire et gestionnaire du réseau d'égout. Toutefois, les représentants de la Ville de Montréal dont la mairesse Valérie Plante et les dirigeants du service de l'eau nous mentionnent ne pas avoir les ressources financières pour réaliser les travaux requis. Il semble y avoir une opportunité d'encourager une meilleure communication et une plus grande participation de la part de la Ville de Montréal.

3. Impacts des refoulements d'égout et inondations répétitifs

La problématique de refoulements d'égout et d'inondations à répétition a des impacts dévastateurs sur la vie des victimes, en plus d'impacter les finances de la Ville de Montréal.

Impacts financiers chez les sinistrés :

- Coût de rénovation et frais de relocalisation lors des travaux;
- Pertes et bris de biens matériels;
- Coûts liés au nettoyage, à la déshumidification et à la désinfection des zones touchées par les refoulements d'égout;
- Perte de protection des assureurs contre les refoulements d'égouts et des inondations en raison du niveau de risque trop élevé;
- Augmentation des primes d'assurance habitation;
- Augmentation des franchises des assurances;
- Investissements majeurs réalisés par des propriétaires d'unités privatives et commerciales pour implanter des mesures de protection contre les refoulements d'égout et des inondations;
- Réduction de la valeur immobilière et difficultés lors de la revente.

Dangers pour les citoyens et citoyennes du Centre-Sud :

- Enjeux de santé mentale en lien avec les impacts des inondations telle qu'une anxiété lorsque de la pluie est annoncée, du stress, de la dépression, de la colère et autres émotions négatives lors de ces événements traumatisants ;
- Risques associés à l'exposition aux eaux usées contenant des matières fécales et autres déchets organiques pouvant contenir des bactéries, des virus, des parasites et d'autres polluants causant des problèmes de santé tels que:
 - Maladies gastro-entérite;
 - Contamination à l'hépatite A;
 - Contamination au choléra et autres maladies infectieuses.
- Risques liés à l'exposition à la moisissure causée par les sinistres répétitifs peut causer des problèmes respiratoires, des allergies et d'autres problèmes de santé, en particulier chez les personnes sensibles;
- Risques d'accident tels que les chutes ou les glissades sur des surfaces mouillées et glissantes, peuvent causer des blessures graves, telles que des fractures, des commotions cérébrales et d'autres traumatismes;
- Voitures endommagées (dans plusieurs cas, perte totale) et risque d'accidents en voiture.

Impacts pour la Ville de Montréal :

- Coûts de réparation des infrastructures et des biens publics, tels que les routes, les parcs et les bâtiments municipaux;
- Coûts liés au nettoyage, à la réparation et à la désinfection des zones touchées par les refoulements d'égout;
- Coûts reliés aux interventions d'urgence lors des refoulements d'égout majeurs répétitifs (pompiers, policiers, ambulanciers, etc.);
- Frais relatifs au traitement et au rejet des demandes d'indemnisation des sinistrés du Centre-Sud;
- Frais judiciaires;
- Conséquences environnementales importantes telles que la pollution des cours d'eau et la contamination des sols;

4. Axe de réflexion : Priorisation requise des services de la Ville de Montréal

Nous désirons partager notre analyse par rapport aux axes de réflexion se trouvant à la section B portant sur la revue des activités et des programmes du document Perspectives budgétaires 2024 :

- 1. Est-ce qu'il y a des activités pour lesquelles la Ville devrait ou pourrait être amenée à revoir le niveau de certains services ?
 - 1.1 Si oui, lesquelles ?

Nous sommes convaincus que la Ville de Montréal doit revoir la priorisation de ses différents services puisque le Service de l'eau n'est pas en mesure d'accomplir sa mission dans notre secteur soit de :

- Fournir de l'eau potable à la collectivité montréalaise, **gérer les eaux pluviales et assainir les eaux usées** pour **assurer la santé et la sécurité publiques et protéger l'environnement**, maintenant et pour les générations futures.

L'incapacité du service de l'eau à accomplir sa mission dans notre secteur va à l'encontre de la Charte montréalaise des droits et responsabilités qui stipule que «les citoyennes et les citoyens jouissent d'un droit à des services municipaux de qualité» (article 27).

De plus, le niveau de service actuel offert par la Ville de Montréal par rapport à la gestion des eaux pluviales dans notre secteur est également contraire à plusieurs priorités définies dans le plan stratégique Montréal 2030 :

- # 7 Répondre aux besoins des Montréalaises et Montréalais en matière d'habitation salubre, adéquate et abordable;
- # 18 Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire;
- #19 Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins;
- #20 Accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

Monsieur Pierre Lessard-Blais, président de la Commission sur les finances et l'administration et Maire de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a répété à plusieurs reprises au Conseil municipal de Montréal et au Conseil d'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve que la Ville de Montréal doit prendre ses responsabilités et mettre en place les solutions requises lorsque des citoyens sont inondés à répétition.

Nous sommes complètement d'accord avec cette affirmation de Monsieur Lessard-Blais et nous vous demandons de revoir la priorisation des services de la Ville de Montréal conformément aux informations communiquées dans le document Perspective prébudgétaire 2024 :

En ce qui a trait à l'optimisation des services, la Ville s'est engagée, ces dernières années, à des exercices d'optimisation qui avaient pour but de réduire les dépenses tout en maintenant les services à la population. Or, la nature même de l'exercice fait en sorte que plus un poste de dépenses est optimisé chaque année, plus les économies générées par un exercice subséquent risquent d'être moindres. En d'autres termes, si, au début, il est possible de réorganiser ou changer ses façons de faire pour économiser des ressources tout en maintenant la qualité des services, éventuellement, il ne reste plus de marge de manœuvre et donc il n'est plus possible de faire des économies sans affecter le service. Il faut alors nécessairement se tourner vers une priorisation des services.

5. Sources de financement à explorer

En plus de revoir la priorisation de ses différents services, plusieurs autres sources de financement peuvent être utilisées par la Ville de Montréal pour lui permettre d'effectuer les travaux requis pour régler la problématique de refoulements d'égout répétitifs au Centre-Sud.

Taxes municipales :

- L'urbanisation massive du Centre-Sud a permis à la Ville d'accroître de façon significative ses revenus.

Redevance de développement :

- Mécanisme de financement permettant de financer les coûts des services municipaux.

Fonds d'atténuation et d'adaptation en matières catastrophes (FAAC) :

- Programme de contribution national relevant d'Infrastructure Canada;
- Appuie les projets d'infrastructure publique visant à atténuer les catastrophes et les risques actuels et futurs liés au climat qui sont provoqués par les changements climatiques, comme les inondations;
- Appel de projets du FAAC ouvert jusqu'au 19 juillet 2023.

Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations :

- Programme mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation;
- Appel de projets de l'automne 2023 : du 4 septembre au 16 octobre.

6. Recommandations

Considérant la récurrence et les impacts majeurs des refoulements d'égout et inondations à répétition sur les citoyens et citoyennes du Centre-Sud, la Ville de Montréal doit rapidement mettre en place les solutions requises pour arriver à gérer adéquatement les eaux pluviales au Centre-Sud.

Le Comité Inondations Square-Cartier recommande ainsi à la Ville de Montréal de :

- Utiliser les diverses sources de financement disponibles et revoir la priorisation de ses services afin de créer un fond d'urgence visant à assurer la mise en place de solutions pour prévenir les refoulements d'égout et inondations répétitives au Centre-Sud;
- Tenir compte des changements climatiques dans la planification et la gestion des systèmes d'égout;
- Créer un fonds d'urgence pour indemniser les victimes;
- Ajouter des indicateurs de performance relatifs à la prévention et à la récurrence des refoulements d'égouts et inondations dans le plan stratégique Montréal 2030.

La collaboration de la Ville de Montréal est cruciale pour régler la problématique des refoulements d'égout et inondations répétitifs au Centre-Sud. Les citoyens et citoyennes du Centre-Sud méritent de vivre dans un environnement sûr et sain, et il est de la responsabilité de la Ville de Montréal d'y parvenir. Nous espérons que la Ville sera en mesure de consacrer les fonds nécessaires dans le budget 2024 pour résoudre cette problématique urgente. Nous vous remercions de votre collaboration et nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

Comité Inondations Square-Cartier

Véronique St-Onge

Melisa Salija

Marie-Pier Diné

Steve Doyle